MAIRIE DE COLOMBIER DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Procès-Verbal Conseil municipal Séance 7 octobre 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le sept octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Jocelyne Bizebarre, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme BIZEBARRE, Mme FROELHY, M. VALTON, Mme JENNY, M.ROOSE, Mme DURAND, Mme BOULANGER

EXCUSES: Mme MICHAUD, M.TOBOUL, Mme THEVENET

Secrétaire de séance : M. VALTON

Mme BIZEBARRE ouvre la séance et propose M. VALTON comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°54

OBJET: Décision modificative 2 Halle

INVESTISSEMENT

Dépenses

Recettes

Article-Opération	Montant	Article-Opération	Montant
203(20)-80 :Frais d'études,rech§dé	8500.00	021(021) :Virement de la section de fonctionne	12500.00
231(23)- 80 :Immobilisations cor	4000.00		
	12500.00		12500.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

Article-Opération	Montant	ArticleOpération	Montant
023(023) :Virement section investissement	12500.00		
60623(011) : Alimentation	-2000.00		

MAIRIE DE COLOMBIER

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

60633(011) :Fournitures de voierie	-1000.00	
615221(011) :Bâtiments publics	-4000.00	
615228(011) :Autres bâtiments	-5500.00	
	0.00	

TOTAL DEPENSES 12500.00 TOTAL RECETTES 12500.00

Abstention: 0 Vote contre: 0 Vote pour: 7

Délibération n°55

OBJET: Dissolution de la caisse de l'école

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de déclarer officiellement que cette structure n'existe plus auprès de l'INSEE depuis 1992, qu'il n'y a aucun actif, passif ou solde à transférer au budget de la commune, que Madame le maire et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Abstention: 0
Vote contre: 0
Vote pour: 7

Délibération n°56

OBJET: Fixer le prix de la vente du chemin des Marcas

Pour donner suite à la clôture de l'enquête publique, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente du chemin communal des Marcas à Colombier, parcelles cadastrées section B 185, à 1000€. Ce chemin sera acheté par M. et Mme MARTINAT et charge Mme le maire de signer tout acte et document concernant cette affaire.

MAIRIE DE **COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Abstention: 0 Vote contre: 0 Vote pour: 7

Délibération n°57

OBJET: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mme Le Maire propose au conseil de définir les montants des subventions allouées aux associations en 2024.

A l'unanimité, les subventions suivantes sont accordées :

-200€ : Amicale des chasseurs, Génération Mouvement, Foyer Rural, « La Minaga » , Les Amis de Saint Patrocle

Abstention: 0 Vote contre: 0 Vote pour: 7

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire annonce la clôture de la séance à 19h30

Lu et approuvé le 7/11/24

VALTON Fabrice

